

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**
Année universitaire 2023-2024

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

1^{er} CYCLE

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 12/06/2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/2023

La Vice-Présidente Formations
en charge du CFVU



Françoise PEYRARD

ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou maître de stages de la formation d'orthophonie habilité en raison de sa capacité à diriger des travaux et désigné par le Doyen-Directeur sur proposition du Directeur Universitaire du CFUO.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Responsable pédagogique : Jennifer MERIGAUD

I - PREMIER CYCLE DES ETUDES D'ORTHOPHONIE

I - Les objectifs : B.O n°32 du 5 septembre 2013

La formation a pour objectifs :

1. L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste ;
2. L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
3. L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de commencer à construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Trois principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

- la non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire ;
- la participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances est envisagée au travers de la participation active de l'étudiant sous forme de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adaptés sont mis en place ;

- l'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés ou de problèmes de santé.

II - Organisation des enseignements :

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II, III, IV, V, VI.

Les enseignements en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

1. Un enseignement de langue vivante étrangère ;
2. La formation PIX (formation informatique) est proposée en remplacement de la formation C2I. Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.
3. Des TD d'observation en consultation au CHU ;
4. Des visites d'observation (CHU par exemple) ;

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III - Organisation de l'évaluation du 1^{er} cycle :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année- Tableaux III et IV pour la 2^{ème} année – Tableaux V et VI pour la 3^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les U.E. non validées.

En cas d'absence à une épreuve terminale évaluant une unité d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session de seconde chance. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer.

Si 50% du temps de l'épreuve ont été effectués, le travail est corrigé en l'état : cela n'équivaut pas à une absence.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} session se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

IV - Validation de chaque année du 1^{er} cycle :

Toute note ou moyenne inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

UE 1.1.1 S1 « Introduction aux sciences du langage », UE 1.2.1 S1 « Psychologie générale et psychologie du développement » et UE 1.3.1 « Sciences de l'éducation ».

UE 2.1 S1 « Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique »,

UE 2.2.1 S1 « Neurosciences 1 » ; UE 2.3.1 « Etude de l'audition » et UE 3.1 « Physique générale et acoustique ».

2° Au semestre 2, les unités d'enseignement :

1.2.2 « Psychologie sociale et théories de la communication » et UE 1.4 « Sensibilisation aux sciences de la société ».

3° Au semestre 3, les unités d'enseignement :

UE 1.2.3 « Psychologie cognitive et neuropsychologie » et UE 2.5 « Gériatrie ».

4° Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE 2.7 « Notions de pharmacologie » et UE 9.2 « Intervention et promotion de la santé ».

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 2.6 « Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant » ; UE 5.2.2 « Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme » et UE 5.3.2 : « Troubles de la cognition mathématique ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

- Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.
- Un semestre est validé si note $\geq 10/20$.
- Une année est validée si note $\geq 10/20$.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

La présence aux enseignements théoriques, cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**. Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au Service Scolarité de la Formation. Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence. A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la Direction Pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la session de seconde chance où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées. Il gardera néanmoins le bénéfice des notes obtenues dans les UE où il n'a pas présenté d'absences injustifiées.

Pour les épreuves terminales, les modalités en session de seconde chance seront les mêmes qu'en première session.

Pour les épreuves en contrôle continu ou mixte (EvT et EvC), la session de seconde chance consistera en une épreuve écrite d'une durée **d'une heure maximum**.

Toute falsification de signature de cours en présentiel entraînera la défaillance de l'étudiant sur l'UE concernée.

Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectuées par l'intervenant concerné.

La modalité des cours en distanciel tout comme en présentiel, implique de la part des étudiants, une attitude et des conditions de travail propices aux apprentissages (lieu dédié, caméra allumée, respect des intervenants, concentration et implication).

V – REDOUBLEMENT :

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année doit redoubler. Néanmoins, le passage de la 1^{ère} année à la 2^{ème} année du 1^{er} cycle est possible pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement. Cette dette devra obligatoirement être validée au cours de la 2^{ème} année pour passer en 3^{ème} année. La non validation de la dette entraîne le redoublement de la deuxième année.

Aucune dette ne sera possible entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année, entre deux cycles d'études (3^{ème} et 4^{ème} année), et entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année.

En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes. Ces éléments peuvent être utilisés dans le processus de compensation.

L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

Deux redoublements au maximum sont autorisés par étudiant sur l'ensemble du cursus dans la limite de 1 redoublement par cycle.

VI – TRANSFERT :

Les demandes **de transfert d'arrivée** au CFUO de Clermont-Ferrand sont examinées par la commission pédagogique qui statue sur chaque dossier. Les étudiants reçoivent l'avis (favorable ou défavorable) de la commission pédagogique par voie postale courant juin.

- L'avis favorable du CFUO ou de l'Université d'origine (demande de transfert départ),
- Un CV,
- Une lettre de motivation expliquant en détail les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer le CFUO,
- Les photocopies des relevés de notes officiels depuis la 1^{ère} année et relevé de notes du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Les demandes **de transfert de départ du CFUO** sont également examinées par la commission pédagogique après un entretien préalable avec l'étudiant sortant.

VII - STAGES :

Référente stage : Amélie MALBEC-PETITJEAN

Les objectifs de stage :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du premier cycle :

- Les stages de découverte (au cours des semestres 2, 3 et 4) se déroulent en milieu scolaire, en structures d'accueil de la petite enfance et d'accueil de personnes âgées et en structures de soins ou en cabinet libéral sous la responsabilité d'un maître de stage.
- Les stages d'observation professionnelle et les stages cliniques (semestres 5 et 6) ont pour but de permettre à l'étudiant d'observer les pratiques orthophoniques puis de participer progressivement à la prise en soin des patients sous supervision du maître de stage.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un portfolio contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce portfolio apparaissent les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par la Responsable de stage, lors du TD, pré-stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage et/ou la Responsable des stages.

La validation des stages est prononcée, au vu du portfolio complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le jury d'examen, après validation de la Commission de validation de stage constituée des membres de l'équipe pédagogique.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

Stages à l'étranger :

En raison de la courte durée des stages, les stages à l'étranger ne sont pas autorisés au cours du Cycle 1.

VIII- Dispenses partielles de scolarité :

Il existe des dispenses partielles de scolarité (cours, examens et stages) auxquelles un étudiant ayant validé des unités d'enseignement dans un précédent cursus peut prétendre.

Pour ce faire, l'étudiant demandeur devra fournir un dossier argumenté, comprenant au minimum les notes obtenues à/aux UE concernées, ainsi que le détail des enseignements suivis.

Le responsable de l'UE se prononcera en faveur ou non d'une dispense partielle après examen dudit dossier et en avisera l'étudiant demandeur.

IX- Aménagements pédagogiques spécifiques :

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthophonie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules** des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps : **choix du groupe de TD**) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

X – Césure :

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

XII – COURS ET EXAMENS A DISTANCE :

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

TABLEAU I

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 1

2023/2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle		Durée	Coefficient	
			Période normale Session 1	Période normale 2 nd e chance	Ecrit/Oral	UE			
UE 1.1.1 : Introduction aux sciences du langage	4	59	CM	49	50 % Contrôle Continu (minimum 2) + 50 % QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	2 h 00	4	Damien CHABANAL
			TD	10					
UE 1.2.1 : Psychologie générale et psychologie du développement	4	40	CM	34	Epreuve Terminale : QR	Epreuve Terminale : QR	2 h 00	4	Aurélie DELAVEAU - GUITTARD
			TD	6					
UE 1.3.1 : Sciences de l'éducation	3	30	CM	20	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2 h 00	3	Mickaël JURY
			TD	10					
UE 2.1 : Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	3	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Isabelle CREVEAUX
			TD	8					
UE 2.2.1 : Neurosciences 1	3	32	CM	24	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	3	Aziz HAFIDI
			TD	8					
UE 2.3.1 : Etude de l'audition	3	28	CM	16	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	3	Mathilde PUECHMAILLE
			TD	12					
UE 3.1 : Physique générale et acoustique	3	30	CM	22	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	3	Mathilde PUECHMAILLE
			TD	8					
UE 4.1 : Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie	3	17	CM	12	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Elsa FERRY LOCATI
			TD	5					
UE 8.4 : Langues 1	2	20	CM	0	Contrôle Continu 50 % épreuve écrite 50 % Présentation orale	Epreuve terminale	10 min oral + 1 h 00 écrit	2	Marlène BARROSO-FONTANEL
			TD	20					
UE 9.1 : Concept et savoirs de base en santé publique	2	12	CM	10	Epreuve terminale QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	2	Frank PIZON
			TD	2					
TOTAL	30	300							

TABLEAU II

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 2

2023/2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
					Type de contrôle		Durée	Coefficient		
					Période normale Session 1	Période normale 2 ^{nde} chance				
UE 1.1.2 : Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexique, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique	4	59	CM	49	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	Ecrit : 2 h 00	4	Damien CHABANAL	
			TD	10						
UE 1.2.2 : Psychologie sociale et théories de la communication	3	24	CM	16	Contrôle continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	MARIE-CHRISTINE TOCZEK	
			TD	8						
UE 1.4 : Sensibilisation aux sciences de la société	3	25	CM	15	Contrôle continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Marianne WOOLLVEN	
			TD	10						
UE 2.2.2 : Neurosciences 2 – plasticité cérébrale et récupération	4	24	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	4	Aziz HAFIDI	
			TD	8						
UE 2.3.3 : Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	4	28	CM	10	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	4	Justine BECAUD	
			TD	18						
UE 2.4 : Pédiatrie et troubles du développement	4	26	CM	22	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	4	Catherine SARRET	
			TD	4						
UE 3.2 : Imagerie, explorations et investigations	4	30	CM	22	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	3	Louis BOYER	
			TD	8						
UE 6.1 : Stage découverte 1 : stage en milieu scolaire*	3	3.30	CM		Rapport de stage	Rapport de stage		3	Amélie MALBEC-PETITJEAN	
			TD	3.30						
UE 8.7 : Initiation aux outils informatiques	1	20	CM		Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM		1	David CIA	
			TD	20						
TOTAL	30	243								

TABLEAU III

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 3

2023/2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
					Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral	Coefficient UE		
					Période normale Session 1	Période normale 2 ^{ème} chance				
UE 1.1.3 : Développement du langage et psycholinguistique	4	50	CM	20	Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	4	Emmanuèle AURIAC- SLUSARCZYK	
			TD	30						
UE 1.1.4 : Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	4	40	CM	30	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2 h 00	4	Emmanuèle AURIAC- SLUSARCZYK	
			TD	10						
UE 1.2.3 : Psychologie cognitive et neuropsychologie	4	40	CM	30	Examen Terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Examen Terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	4	Florie MONIER	
			TD	10						
UE 2.5 : Gériatrie	3	18	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	3	Jérôme BOHATIER	
			TD	2						
UE 6.2 : Stage Découverte : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	3	5,30	CM		Rapport de stage	Rapport de stage		3	Amélie MALBEC-PETITJEAN	
			TD	5,30						
UE 5.4.1 : Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	4	28	CM	18	Epreuve Terminale	Epreuve Terminale	30 min	4	Mathilde PUECHMAILLE	
			TD	10						
UE 7.2 : Statistiques 1	2	28	CM	12	100 % Contrôle Continu	Epreuve Terminale	1 h 00	2	Cristina ALBA DELGADO	
			TD	16						
UE 8.5 : Langues	2	20	CM		Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	2	Fiona CRISTIN	
			TD	20						
UE 9.3 : Ethique et déontologie	3	32	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	50 min	3	Jennifer MERIGAUD	
			TD	16						
U.E 8.1 : Infectiologie et hygiène	1	16	CM	12	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	1	Claire AUMERAN	
			TD	4						
TOTAL	30	277,30								

TABLEAU IV

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 4

2023/2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral	Coefficient UE	
					Période normale Session 1	Période normale 2 ^{nde} chance			
UE 1.2.4 : Psychologie Clinique, Psychanalyse et psychopathologie	4	36	CM	30	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	4	Pierre-Michel LLORCA
			TD	6					
UE 2.3.2 : Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	4	40	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	4	Thierry MOM
			TD	20					
UE 5.1.1 : Troubles du langage oral et de la communication	4	40	CM	30	Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00 EPT	4	Caroline LEROY-FARGEIX
			TD	10					
UE 5.2.1 : Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	4	30	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 30	4	Marylène CHALARD
			TD	10					
UE 5.3.1 : Aspect développemental de la cognition mathématique	4	30	CM	20	Epreuve Terminale : QROC ou QCM	Epreuve Terminale : QROC ou QCM	45 min	4	Guy CHAZOULE
			TD	10					
UE 6.3 : Stage découverte : milieux d'exercice, en libéral et en structure de soins	3	3	CM		Rapport de stage	Rapport de stage		3	Amélie MALBEC-PETITJEAN
			TD	3					
UE 2.7 : Notions de pharmacologie (e-learning)	2	10	CM	10 EAD	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	2	Nicolas AUTHIER
			TD	0					
UE 7.1 : Bibliographie et documentation	2	12	CM	3	Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00 EPT	2	Nathalie PINOL-DOMENECH
			TD	9					
UE 9.2 : Intervention et promotion de la santé	3	32	CM	24	Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00 EPT	3	Didier JOURDAN
			TD	8					
TOTAL	30	233							

TABLEAU V

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 5

2023/2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle		Durée	Coefficient	
					Période normale Session 1	Période normale 2 nd e chance			
UE 1.3.2 : Apprentissages et didactique	3	35	CM	20	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Claire MARGOLINAS
			TD	15					
UE 2.3.4 : Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	4	40	TD	20	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	4	Mathilde PUECHMAILLE
			20	20					
UE 2.6 : Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant	3	48	CM	32	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	1.5	Isabelle JALENQUES Pauline JOUBERT
			TD	16			30 min		
UE 4.2 : bilan et évaluation en orthophonie	4	43	CM	18	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	4	Audrey CARMONA
			TD	25					
UE 5.2.2 : Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	4	30	CM	15	Contrôle Continu (50%) Epreuve terminale (50%) : QR et (ou) QROC	Contrôle Continu (50%) Epreuve terminale (50%) : QR et (ou) QROC	1 h 00	2 2	Jérémy PERICHON
			TD	15					
UE 5.3.2 : Troubles de la cognition mathématique	4	30	CM	20	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 30	4	Guy CHAZOULE
			TD	10					
UE 6.4 : Stage d'observation auprès des orthophonistes	5	3	CM	3	Rapport de stage	Rapport de stage		5	Amélie MALBEC-PETITJEAN
			TD						
UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles	3	22	CM	12	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Eric WERSINGER
			TD	10					
TOTAL :	30	251							

TABLEAU VI

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 6

2023/2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle		Durée	Coefficient	
					Période normale Session 1	Période normale 2 ^{de} chance			
UE 4.3 : Démarche clinique et intervention orthophonique	3	40	CM	10	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Jennifer MERIGAUD
			TD	30					
UE 5.1.2 : Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	4	35	CM	10	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Caroline LEROY FARGEIX
			TD	25					
UE 5.4.2 : Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	3	31	CM	11	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Nicolas KEMPA
			TD	20					
UE 5.5.1 : Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	4	40	CM	20	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	4	Jennifer MERIGAUD
			TD	20					
UE 5.6.1 : Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	3	35	CM	15	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Marie-Noëlle HAYEK
			TD	20					
UE 5.7.1 : Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie	4	52	CM	32	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	4	Elsa FERRY LOCATI
			TD	20					
UE 6.5 : Stage Clinique 1	6	7	CM		Rapport de stage	Rapport de stage		6	Amélie MALBEC-PETITJEAN
			TD	7					
UE 7.1 : Bibliographie et documentation	1	8	CM	2	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	1	Nathalie PINOL-DOMENECH
			TD	6					
UE 8.6 : Langues	2	20	CM		Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	2	Darragh GREANEY
			TD	20					
TOTAL :	30	268							

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ANNEE 2023 / 2024

Formation et Année de formation	Dates de rentrées universitaires (1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre)		Période d'Examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{nde} chance	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Lundi 28 Août 2023	Mercredi 17 Janvier 2024	Cycle 1 : Semaine 2 et 3 (mardi 9 janvier au mardi 16 janvier 2024) Cycle 2 : Semaine 2 et 3 (mardi 9 janvier au mardi 16 janvier 2024)	Cycle 1 : Semaine 23 Cycle 2 : Semaine 23	Semaine 28	Semaine 28
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
5 ^{ème} année Certificat de Capacité						

DATES DE STAGES EN ORTHOPHONIE ANNEE 2023 / 2024

Formation et Année de formation	Périodes de Stage	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
	1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 23 octobre au 15 novembre 2023	Du 29 avril au 28 mai 2024
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 09 au 28 octobre 2023	Du 18 mars au 13 avril 2024
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 13 novembre au 02 décembre 2023	Du 29 avril au 18 mai 2024
	Du 02 octobre au 21 octobre 2023 (stage recherche)	Du 29 janvier au 24 février 2024
5 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 13 novembre au 02 décembre 2023	Du 29 avril au 01 juin 2024
	Du 06 novembre au 23 décembre 2023	Du 05 février au 30 mars 2024